AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Bulletin n°18 de Mars 1962 12 mars 1962

INFORMATIONS

VIGNE -

Acariose de la vigne -

En 1961, de nombreux foyers d'acariose, occasionnant des dégâts aux jeunes plantations principalement, ont été observés en Champagne.

L'acariose manifeste son activité de suite après le débourrement ; la croissance des bourgeons semble alors arrêtée, les entre-noeuds restent courts et les jeunes feuilles se gaufrent.

Les dégâts, dus à la présence d'acariens minuscules de la famille des Phytoptes, sont localisés. Ces acariens passent l'hiver sur les souches et sous les écailles des bourgeons.

Les traitements de prédébourrement comptent parmi les plus efficaces pour prévenir ces attaques.

La pulvérisation, copieuse, doit être faite :

- soit 20 jours avant le débourrement, avec une bouillie à base d'huile d'anthracène,
- soit juste avant le débourrement (stade B "bourgeon dans le coton") avec :
  - une bouillie sulfocalcique,
  - des soufres micronisés mouillables,
  - un polysulfure alcalin,
  - ou un oléoparathion, un oléomalathion, ou un oléodiazinon.

Ces derniers produits sont actifs également contre l'érinose; par contre ils ont une action nettement insuffisante pour détruire les oeufs d'araignées rouges.

Cochenille de la vigne -

Pour combattre ces insectes, effectuer avant le débourrement et de préférence après la taille, une pulvérisation copieuse à l'aide d'une spécialité à base :
- d'huile jaune,
- d'oléoparathion,
- d'oléomalathion,
- d'oléodiazinon,
- ou d'huile d'anthracène.

/...

GRANDE CULTURE -

Désherbage sélectif des céréales -

La période froide de décembre-janvier et les dernières gelées ont eu une action plus ou moins nuisible sur les céréales.

Alors que dans certains secteurs particulièrement éprouvés les cultures sont détruites ou compromises, dans d'autres secteurs les emblavures sont relativement peu touchées.

Il semble opportun dans tous les cas de différer les traitements aux colorants jusqu'à ce que les plantes aient repris une végétation normale.

Les herbes adventices, lorsqu'elles n'ont pas été détruites, sont aussi sérieusement freinées dans leur développement et il n'y a pas à redouter de les voir prochainement atteindre un stade tel qu'elles ne deviendraient plus justiciables des colorants.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

B. PINEAU et A. GODIN

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS,

P. CUISANCE

Imprimerie de la Station de Champagne - Directeur-Gérant : L.BOUYX